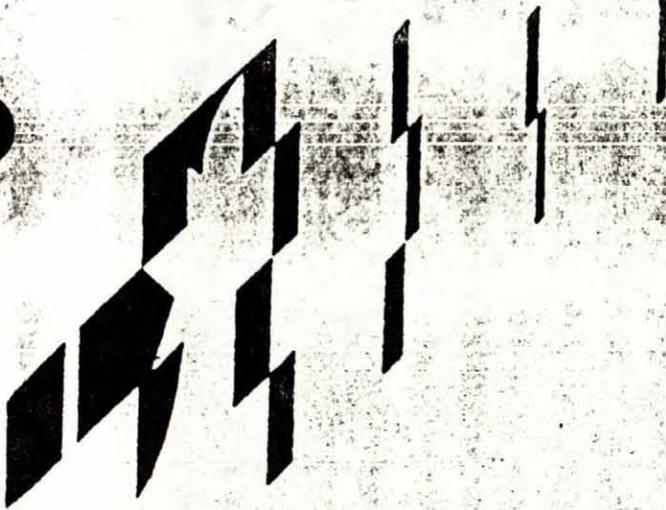


Queen
HE
8679
C3604
1992/93



COMMUNICATIONS CANADA
APR 27 1993
LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE

RECHERCHE ET SPECTRE

²
(SMARS)

² ADMRS

PLAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE BUDGETAIRE (POAB) 1992-1993



Canada

TABLE DES MATIÈRES

GESTION DU SECTEUR SMARS - PRIORITÉS POUR 1992-1993	I
RESSOURCES SMARS 1992-1993	V
ORGANIGRAMME	VI
PROGRAMMES TECHNIQUES (DGEP)	1
CAMR 92	1, 3
Colloque Spectre 20/20	2
LAN/WAN	3, 6
Directeur général adjoint, Services techniques (DDGEP)	3
CAMR 92	3
Système d'information de gestion du spectre (SIGS)	5
Bureau d'homologation et services techniques (DEB) de l'avenue Clyde	6
OPÉRATIONS RÉGIONALES (DGRO)	10
Programmes régionaux	10
GESTION ET PLANIFICATION (DMG)	15
Service à la clientèle	15
Budget d'exploitation unique	15
Initiatives de débureaucratiation	16
Amélioration des pratiques de gestion	16
CRC	16
Conférences et déplacements internationaux	16
Système d'information sur la formation	16
Bureautique	17
Équité en matière d'emploi	17
Dotation	17
Classification	17
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLANIFICATION (DGCP) ..	18
Stratégie pour l'intégration des personnes handicapées	21
Planification stratégique du Secteur	22
GESTION DE L'INFORMATIQUE / RÉSEAU D'INFORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS (DGIM/MSEN)	26
Services essentiels	26
Système intégré de gestion financière	27
Système intégré de ressources humaines	27
Évolution des applications du CP-6	27
Réseau d'information des cadres supérieurs	28

RÉGLEMENTATION DES RADIOCOMMUNICATIONS (DGRR)	29
Planification d'urgence	29
Politique de réglementation	29
CAMR-92	30
Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE)	30
RECHERCHE SUR L'INTERCONNEXION DES SYSTÈMES (DSI)	31
Bureau des programmes de normalisation (BPN)	31
Programme d'infrastructure technologique de la Défense nationale	32
Normes de technologie de l'information et des télécommunications	32
BPN	32
RÉGLEMENTATION DE LA RADIODIFFUSION (DGBR)	34
Radiodiffusion sonore numérique (RSN)	34
Télévision à haute définition (TVHD)	34
CITEL	35
CCIR	35
Délivrance de certificats d'homologation aux exploitations AM, FM, de télévision et de câblodistribution	35
Liaison avec les régions	36

GESTION DU SECTEUR SMARS - PRIORITÉS POUR 1992-1993

"Les priorités de 1992-1993 reflètent à la fois notre vision des choses et la pensée des cadres supérieurs du secteur."

Le secteur se penchera sur trois thèmes principaux: incitation proactive à l'innovation technologique et à la modernisation du réseau ; utilisation accrue du MDC comme site de projets pilotes et d'essais d'applications des technologies de pointe; et, accentuation de l'alignement de nos activités sur les besoins des clients et des usagers.

Les initiatives, ainsi que les objectifs relatifs aux programmes et aux politiques pour l'exercice financier 1992-1993, sont détaillés ci-dessous.

RELEVER LE DÉFI DE LA R-D

Nos principaux concurrents internationaux ont lancé de vastes programmes de R-D conjoints entre l'industrie et le gouvernement, dans le but de moderniser leurs infrastructures de communications nationales et de rendre leurs industries concurrentielles sur les marchés mondiaux. Selon nos études, les entreprises canadiennes de télécommunications doivent accélérer le rythme des innovations dans les services si elles veulent demeurer concurrentielles et si nous voulons que nos réseaux et services restent de calibre mondial.

Le MDC relève le défi de la R-D en proposant trois grandes initiatives:

- **Vision 2000**

L'initiative vise à réagir aux tendances du marché mondial par la création de consortiums de R-D axés sur le thème des communications personnelles, sous la conduite de l'industrie. Les consortiums de R-D seront encouragés à explorer sept domaines de recherche tel que l'implantation d'un réseau national de messageries électronique et de communication de documents.

- **Augmentation des dépenses de l'industrie en matière de R-D**

Nous continuerons à encourager les autres entreprises de télécommunications à prendre des engagements analogues, en étroite collaboration avec le SMAPC.

- **Réorganisation des services de recherche intra-muros**

Le secteur mettra en oeuvre les dispositions contractuelles conclues entre le Ministère et l'Institut du CRC et il mettra à jour le protocole d'entente entre le SMARS et le CCRIT.

Le secteur définira l'orientation à long terme en R-D pour le Ministère à partir des tendances en technologie, des débouchés commerciaux et de la nature des travaux de R-D entrepris par les universités, le secteur privé et d'autres laboratoires de recherche tant au Canada qu'à l'étranger.

SYSTEMES ET SERVICES D'AVANT-GARDE EN COMMUNICATIONS

Une des principales priorités du Ministère est de favoriser le développement de l'infrastructure canadienne en matière de communications et l'implantation rapide des applications et des services de pointe pour le bénéfice des particuliers, des entreprises et du gouvernement. Quelques-unes de nos principales initiatives dans ce domaine sont:

- **Implantation des communications personnelles**

Nous choisirons la technologie appropriée, évaluerons les propositions détaillées et finirons d'élaborer les normes techniques quant à l'implantation des communications personnelles.

- **Agence des télécommunications gouvernementales (ATG)**

Plusieurs initiatives sont prévues pour l'ATG, par exemple:

- efforts axés sur les plans et devis à l'interconnexion de réseaux ministériels différents;
- choisir une approche viable à long terme pour financer le Programme d'architecte en collaboration avec le Conseil du Trésor;
- poursuivre la collaboration technique et opérationnelle concernant le développement du réseau national de communications à grande vitesse d'ISTC (CANARIE).

- **MSAT**

Au cours des prochains mois, nous établirons un plan pour le transfert du programme MSAT à l'ATG.

- **Réseau d'information des cadres supérieurs (SEN)**

Nous ferons l'analyse de rentabilisation du financement à long terme (et du recouvrement intégral des frais), définirons des mesures spécifiques pour accroître l'utilisation du RICS par les hauts fonctionnaires et proposerons des mesures en vue de l'évolution technologique du réseau (notamment l'intégration aux systèmes internes de messagerie et la facilité d'accès dans les communications à destination et en provenance des autres fournisseurs de services).

GESTION DU SPECTRE

- **Questions internationales**

En 1992-1993, nous négocierons des accords canado-américains sur les plans d'attribution pour la télévision à haute définition, la coordination FM/NAVCOM, l'implantation de la RSN au Canada, le partage du spectre et les dispositions sur l'exploitation de systèmes de communications multipoint et de communications air-sol. Nous serons également, avec le Conseil consultatif canadien de la radio, les hôtes d'un colloque de deux jours (Spectre 20/20) où seront étudiées entre autre les décisions de la CAMR et leurs répercussions pour l'industrie canadienne.

- **Simplification de la réglementation**

Nous prévoyons simplifier la réglementation actuelle sur la radio afin de permettre une réaction plus rapide aux progrès technologiques.

- **Réforme du programme**

Nous formulerons des normes nationales de service suite aux résultats d'enquêtes auprès de la clientèle.

SOUTIEN ACCORDÉ A L'INDUSTRIE ET AUX GROUPES D'USAGERS

- **Aide à l'industrie des communications par satellite**

Cette année, le principal objectif du Programme de développement de l'industrie spatiale (PDIS), sera de soutenir le travail de définition de la prochaine génération de satellites de communication, le satellite perfectionné de communications commerciales et personnelles sur bande Ka.

- **Développement des applications**

Cette année sera la première année complète de participation du MDC à la Stratégie nationale du Secrétaire d'État sur l'intégration des personnes handicapées. La partie de cette stratégie qui nous est confiée est intitulée "Communications pour les personnes handicapées".

- **Répercussions sociales**

L'an prochain, nous nous intéressons aux répercussions de l'implantation d'un système de numéros personnels, à l'expérience d'autres pays dans le domaine du télétravail et de la protection de la vie privée, et aux problèmes soulevés par la manipulation de documents et de fichiers électroniques.

- Normes

Au cours de 1992-1993, nous tiendrons une série de colloque régionaux un peu partout au Canada, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et le secteur privé. Ces rencontres permettront de dégager, à l'échelle du Canada, les questions et préoccupations de niveau stratégique tout en affirmant très nettement la dimension régionale.

DÉFIS DE GESTION

- Gestion des ressources humaines

En 1992-1993, le secteur établira un plan d'équité en matière d'emploi pour relever certains défis particuliers. Par exemple, le nombre insuffisant de femmes en génie et dans les professions scientifiques; accroître la représentation des handicapés, des francophones, des autochtones et des minorités visibles.

- Opérations régionales et décentralisation

Au cours de l'année à venir, il y aura une amélioration des systèmes et procédures nécessaires à la collaboration entre les régions et les secteurs, à la présentation, au centre, des besoins de première ligne dans l'application du programme ainsi que des priorités et des positions des provinces.

- Technologie de l'information

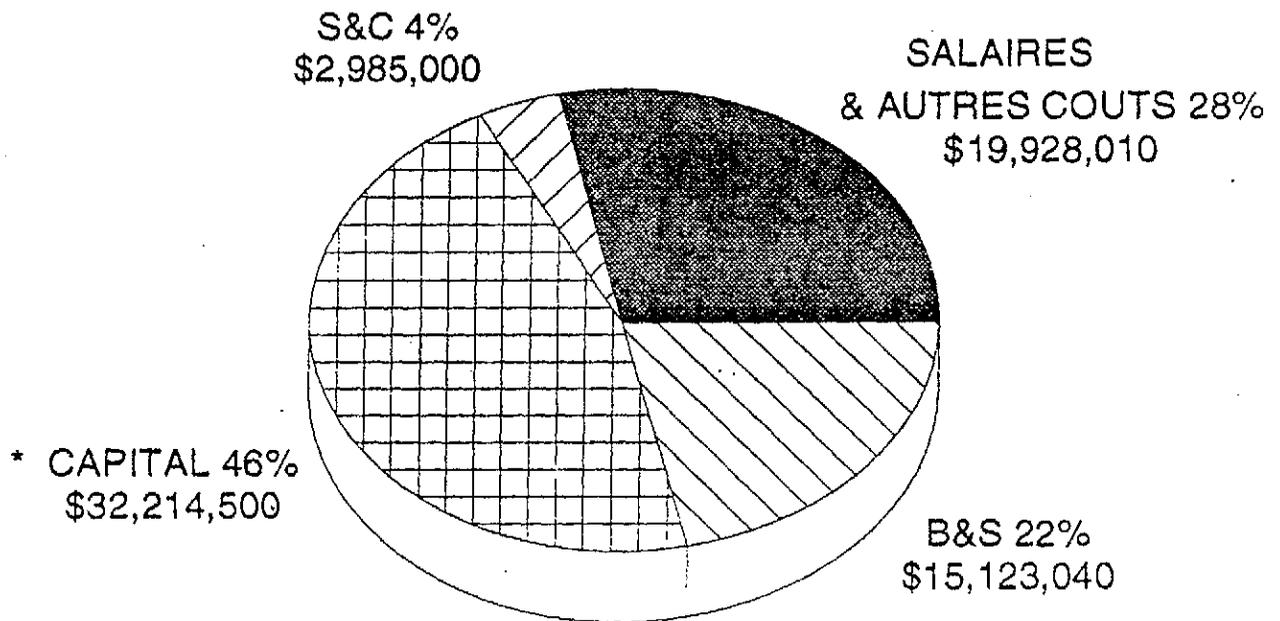
Au cours de l'année, les résultats de l'infrastructure de communications du Ministère seront connus.

- Communications internes

Un plan stratégique quinquennal sera élaboré pour le secteur.

Source: Extrait de la Note de service en date du 28 mai 1992 - de SMARS au SM "Gestion du Secteur SMARS- Résultats de 1991-1992 et priorités pour 1992-1993".

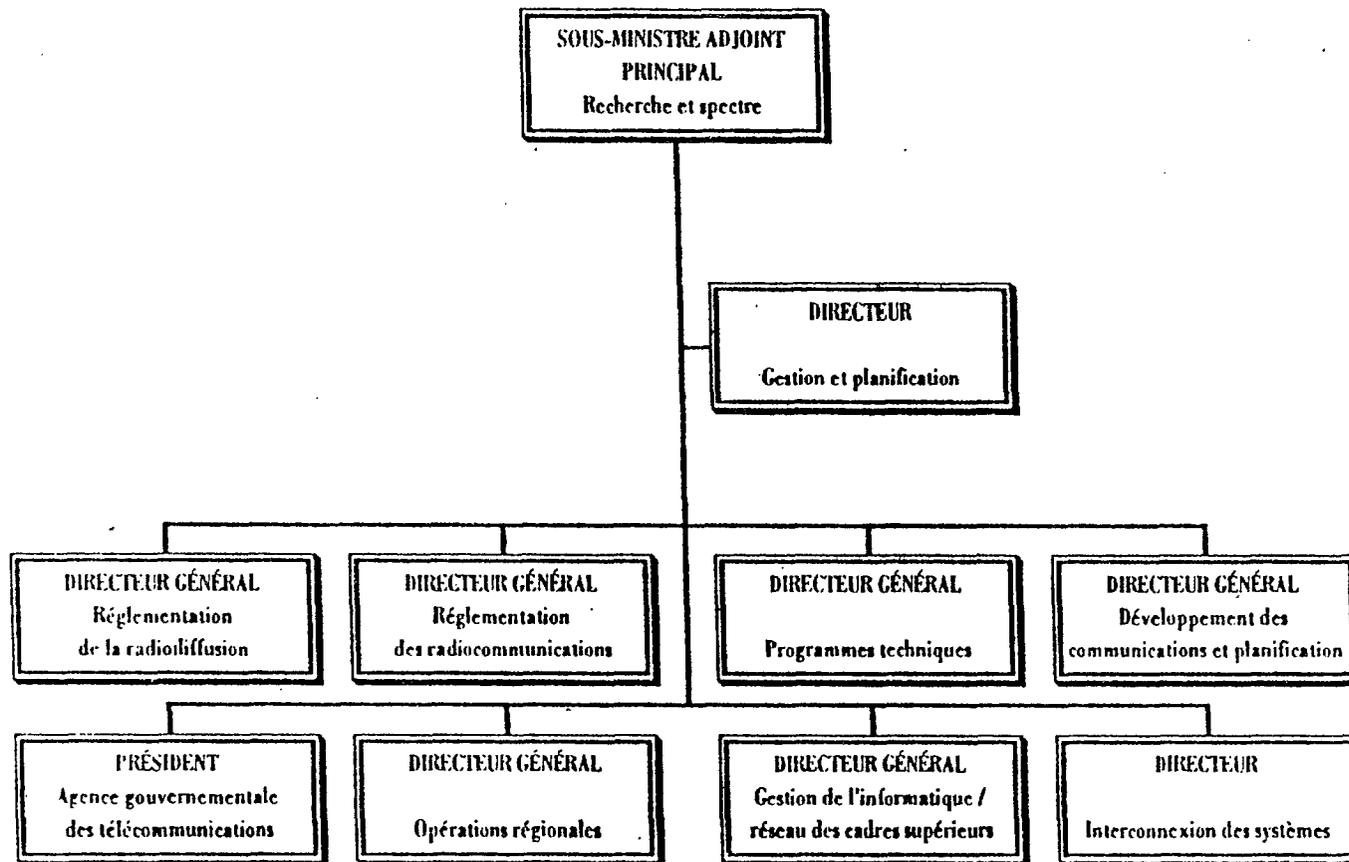
RESSOURCES SMARS 1992-1993



* Comprend MSAT (\$ 24,000,000), exclu l'ATG

Source: Niveaux de référence 1992-1993 au 1 avril, 1992.

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
SMAPRS



PROGRAMMES TECHNIQUES (DGEP)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

Introduction

L'année 1992-1993 présentera des défis et des occasions à la Direction générale. Il nous faudra assumer une charge de travail essentiel beaucoup plus importante de façon opportune tout en tenant compte des restrictions budgétaires et des restrictions concernant les déplacements. Nous pourrions toutefois tirer profit des occasions offertes par le projet pilote de BEU pour l'ensemble du Ministère, surtout si nous parvenons à convaincre le Conseil du Trésor, au moyen de présentations bien étayées, d'apporter des ajustements au budget des services votés pour répondre aux besoins de la gestion du spectre. En conséquence, nos plans opérationnels sont proactifs et ont été conçus pour s'adapter à l'évolution de la situation.

En ce qui a trait aux ressources humaines, tous les échelons de la direction et du personnel continueront de s'appliquer à assurer la libre circulation de l'information, la rotation du personnel, les détachements, la planification de la carrière, l'établissement d'objectifs précis et des évaluations justes. Un accent particulier sera mis sur la formation. L'objectif minimal de trois jours de formation sera respecté et probablement dépassé. Le personnel cadre de la Direction générale continuera d'offrir des ateliers sur les nouvelles technologies aux employés techniques de chacun des cinq bureaux régionaux du MDC.

En collaboration avec la DGTP, nous devons consacrer des ressources importantes à la planification de la mise en oeuvre des décisions de la CAMR 92 et à la transition ordonnée, fondée sur de solides principes techniques, des services dont les fréquences ont été réattribuées. Nos plans opérationnels sont coordonnés. Toutes les principales décisions de la CAMR feront l'objet de travaux connexes, confiés par la CAMR 92 au CCIR, dans le but d'assurer la mise en place de la coordination technique et des critères de coexistence. La Direction générale devra prendre une part très active à ces activités pour tirer profit des succès que nous avons remportés à la CAMR. À cette fin, nous aurions normalement dû accroître nos déplacements internationaux mais, compte tenu des restrictions, ils seront maintenus au niveau de l'an dernier. Nous continuerons de participer activement aux travaux du comité de la planification stratégique du CCIR pour assurer une transition sans heurt à la nouvelle structure projetée de l'UIT et pour préparer notre participation à la conférence de plénipotentiaires de l'UIT.

Deux ententes de partage transfrontalier de fréquences seront conclues et des discussions concernant le partage des bandes nouvellement attribuées lors de la CAMR 92 seront entreprises. On prévoit que les travaux d'harmonisation des normes radio et des normes relatives au matériel terminal avec celles des É.-U. donneront des résultats importants cette année.

L'affectation de fonds de recherche dans le domaine du spectre sera structurée et une annexe au protocole d'entente entre le CRC et le MDC sera rédigée d'ici septembre pour fixer la procédure, les mécanismes de contrôle conjoint et les autres mesures nécessaires pour établir de solides rapports client-fournisseur.

En ce qui a trait aux téléphones sans fil, des recommandations techniques seront présentées en vue de l'appel d'offres, des normes seront rédigées et mises en vigueur et les mécanismes d'homologation seront mis en place. Dans le domaine des communications personnelles, des études de coordination des satellites sur orbite basse (Iridium) et d'intégration des plans de numérotation personnelle aux données de signalisation des liaisons radio et des systèmes micro-cellulaires seront effectuées.

Le Colloque Spectre 20/20, organisé conjointement par le MDC et le CCCR, aura lieu en septembre sous l'égide de la Direction générale.

La DGEP maintiendra le transfert à l'industrie des nouvelles technologies des SGS et le soutien technique des services de commercialisation internationale. On prévoit que ces activités permettront à l'industrie canadienne de réaliser d'importantes ventes.

Dans le cadre de l'initiative ministérielle d'examen de la réglementation, la DGEP rédigera des règlements comportant des « renvois » aux documents techniques et, en collaboration avec la DGRR, le règlement sur le matériel brouilleur qui sera publié dans la Gazette du Canada.

La DGEP poursuivra les études sur l'infrastructure informatique intégrée qu'elle a entreprises en collaboration avec la DGIM, la DGRO et les bureaux régionaux. Une architecture commune client/serveur à l'appui du système intégré SIGS et du soutien du SGS en 1993-1994 ainsi que la conversion du SIGS seront mis en oeuvre. Le programme pilote de centres intégrés d'observation du spectre (CIOS) sera achevé. Une présentation sera envoyée au Conseil du Trésor relativement au financement de la mise en oeuvre des CIOS. Le Système d'exploitation et de gestion du Contrôle du spectre (SEGCS) atteindra l'étape du 75 %. Les mécanismes de financement pour 1993-1994 seront établis avec la DMG et la Gestion des finances.

Un plan antisinistre pour les réseaux locaux et le grand réseau (LAN/WAN) sera évalué et une procédure sera élaborée, mise en oeuvre et testée dans toute la mesure du possible. Des études concernant les applications possibles de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la gestion du spectre se poursuivront et recevront un financement important à même le fonds de recherches en IA d'ISTC.

La planification du déménagement du Bureau d'homologation de l'avenue Clyde à la promenade Haanel sera achevée et la levée de la première pelletée de terre sera organisée au nouvel emplacement. Les recettes cibles des programmes de certification du matériel radio et du matériel terminal en 1992-1993 sont de 2,1 millions de dollars et nous comptons bien respecter cet objectif.

Les rapports sommaires et les objectifs de la DDGEP (R. McCaughern), de la DASM (T. Racine) et de la DEB (K. Holt) sont présentés ci-dessous.

Directeur général adjoint, Services techniques (DDGEP)

Les besoins de la gestion du spectre continueront d'imposer une demande croissante d'évaluations techniques concises des nouveaux services et technologies radio. L'arrivée rapide des communications personnelles grâce à la technologie des services mobiles à haute densité

de trafic et à la technologie des systèmes mobiles à satellites sur orbite basse n'est que l'un des problèmes complexes de technique du spectre qui devront être traités en 1992-1993. Les pressions exercées en vue de la mise en oeuvre de nouveaux services dans les bandes UHF suite à la CAMR 92 amèneront de nombreuses études de partage pour assurer l'exploitation optimale de ces bandes. L'étude de nouvelles méthodes de gestion du spectre pourra fournir de nouvelles solutions de base au problème de l'encombrement du spectre. Au cours de l'exercice 1992-1993, nous comptons mener les activités clés suivantes :

- **Mise en oeuvre des décisions découlant de la CAMR 92** : études techniques en vue de l'application des modifications apportées aux attributions et aux règlements; évaluation technique des propositions d'attributions nationales et des options relatives aux services dont les fréquences ont fait l'objet d'une nouvelle attribution; préparation des réunions bilatérales et multilatérales concernant le partage des fréquences par les nouveaux services et participation à ces réunions. Ces activités seront axées sur la bande 1-3 GHz.
- **Participation aux travaux des Commissions d'étude du CCIR** : s'assurer que les intérêts canadiens sont défendus aux principales réunions; la nouvelle structure groupe de travail/groupe d'étude du CCIR entraînera des déplacements supplémentaires.
- **CCITT** : examen de l'alignement des normes canadiennes de protection des réseaux sur les normes internationales, p. ex. en ce qui a trait aux dispositifs qui permettent le couplage avec les prothèses auditives.
- **CEI/CISPR** : maintenir notre rôle de tête dans la protection des intérêts canadiens lors de l'élaboration de normes internationales sur le brouillage et l'insensibilité au brouillage.
- **Ententes de partage transfrontalier des fréquences entre la FCC et le MDC** : en particulier la conclusion des ententes visant la bande 900 MHz (STM et systèmes A/S). Entreprendre les discussions concernant la bande 200 MHz et les bandes visées par les décisions de la CAMR 92.
- **Téléphones publics sans fil, CTX** : examiner les questions relatives au spectre et à la compatibilité, trouver des solutions et élaborer des normes.
- **Communications personnelles** : continuer à promouvoir les intérêts canadiens en ce qui a trait au développement des communications personnelles dans les tribunes nationales et internationales. Appuyer les initiatives de Vision 2000 au moyen de la participation aux activités d'attribution des fréquences et aux activités de réglementation et de normalisation connexes.
- **Services mobiles par satellite** : poursuivre les études techniques concernant la première génération de services mobiles par satellite, les critères de partage du spectre applicables aux prochaines générations de services, y compris les systèmes à satellites sur orbite basse (systèmes Iridium), et les procédures d'autorisation.

- **Services cellulaires numériques** : élaboration de normes techniques concernant les systèmes cellulaires numériques et contrôle des activités relatives à l'AMRC.
- **Ateliers sur les nouvelles technologies** : présentation d'ateliers de 2 jours aux employés des bureaux régionaux et de l'administration centrale du Ministère, relativement aux nouveaux services et technologies radio, aux nouvelles techniques de gestion du spectre et à l'évolution internationale de la gestion du spectre. Une assistance sera apportée aux bureaux régionaux, au besoin, relativement à des demandes exceptionnelles.
- **Réglementation** : élaboration de règlements, qui comprennent des renvois aux Cahiers des charges sur les normes radioélectriques, dans le cadre de la réforme de la réglementation qui fait suite à l'adoption de la Loi sur la radiocommunication et mise au point de moyens de contrôle de l'insensibilité au brouillage du matériel radiosensible; modification du Décret du Conseil privé concernant les droits de certification des appareils de télécommunications.
- **Insensibilité au brouillage** : les critères permettant d'établir la responsabilité en cas de brouillage seront publiés.
- **Activités permanentes** : Nous continuerons de mener les activités courantes suivantes :
 - * insensibilité au brouillage - essai des produits grand public aux laboratoires du Bureau des services techniques;
 - * réglementation technique - publication dans la Gazette du règlement sur le matériel brouilleur et, suite à des consultations auprès de l'industrie, des mises à jour apportées aux normes sur le matériel brouilleur;
 - * les activités de transfert de la technologie SGS seront axées l'assistance à Spectrocan relativement à ses contrats en Asie et en Amérique du Sud, notamment en ce qui a trait à la formation concernant la technologie de gestion du spectre;
 - * techniques du spectre - nous contribuerons à plusieurs nouvelles initiatives stratégiques. Cinq PNR, quatre CNR et sept PNRH seront revus ou rédigés;
 - * Programme de raccordement du matériel terminal - poursuite des activités d'harmonisation des normes de certification de la FCC et du MDC; élaboration et négociation des normes relatives au CTX et aux RNIS dans le cadre du rôle directeur du Ministère au sein du CCPRT;
 - * examen permanent des tendances en matière de nouvelles technologies et de services (p. ex. systèmes numériques et systèmes mobiles universels), des critères de charge des voies et des techniques de pointe de gestion du

spectre aux fins de la planification à long terme;

- * assistance permanente aux Affaires extérieures aux fins des négociations commerciales multilatérales du GATT et de l'Accord de libre-échange nord-américain;
- * maintien des services d'analyse de l'exploitation des fréquences offerts aux organisations militaires canadiennes et alliées - p. ex. réseaux radio de combat à étalement du spectre.

- **Ressources humaines :** gestion des ressources financières et humaines de la direction pour assurer le respect des objectifs tout en favorisant le travail d'équipe aux fins de la prestation des services, le contentement du groupe et des employés, la communication, le développement professionnel et l'atteinte des objectifs personnels.

Systemes automatisés de gestion du spectre (DASM)

La DASM entreprend une année qui aura une incidence cruciale sur le rendement futur du programme de gestion du spectre du Ministère. Il faudra prendre des décisions concernant l'architecture client/serveur et le choix d'un nouveau système de gestion des bases de données. Les employés devront relever le défi de convertir le **Systeme d'information de gestion du spectre (SIGS)** en conséquence et de l'adapter à une infrastructure informatique intégrée (III) conformément au document d'orientation. La planification de la nouvelle année budgétaire est rendue très difficile en raison de diverses inconnues : les architectures retenues par la DASM et la DGIM seront-elles compatibles, quelle partie du financement du transfert des opérations tournant sur le CP-6 sera affectée à la conversion du SIGS, comment sera-t-il réparti et géré? Le comité directeur de l'III s'occupe et continuera de s'occuper de ces difficultés. La conversion demandera un investissement considérable dans la formation du personnel en vue de l'utilisation efficace des nouveaux produits. Jusqu'à cinq semaines de formation pourront être nécessaires dans le cas de certains employés. Les leçons tirées de la conversion du SIGS seront essentielles à la réussite de la conversion du SGS l'an prochain. En 1992-1993, de nombreuses études effectuées à contrat seront achevées, lesquelles examineront les options pour la gestion des bases de données, de la sécurité, des serveurs et des communications dans un cadre d'exploitation client/serveur. De nouvelles analyses des difficultés liées à la conversion des sous-systèmes « modification/mise à jour » et « micro-ondes » seront réalisées. Le personnel informaticien connaîtra une année remplie de changements et de défis.

Les travaux relatifs aux projets pilotes de Centre intégré d'observation du spectre / radiogoniométrie (CIOS/RD) seront achevés en 1992-1993. Les bureaux régionaux et de district attendent avec impatience les résultats de ces travaux. La nouvelle présentation au CT concernant la retenue des recettes comporte un programme permanent d'investissement pour l'amélioration des fonctions de surveillance du spectre et de radiogoniométrie. Les dispositifs portatifs que se partagent les bureaux ont fait leurs preuves et on prévoit des résultats similaires dans le cas des systèmes fixes qui seront mis à l'essai au début de l'exercice 1992-1993.

Trois importants sous-systèmes du Système d'exploitation et de gestion du Contrôle du spectre (SEGCS) deviendront opérationnels en 1992-1993. Les améliorations initiales, l'assistance aux utilisateurs et la formation accapareront une bonne partie du temps au début de l'exercice. Un marché, probablement administré par la région du Pacifique, permettra d'élaborer des spécifications fonctionnelles qui répondent aux exigences supplémentaires du sous-système de rapport. Le modèle des modules SEGCS précédents sera utilisé.

L'extension des réseaux locaux / grand réseau (LAN/WAN) et de l'infrastructure de télécommunications est l'un des éléments clés de l'architecture client/serveur qui remplacera la technologie gros ordinateur actuellement utilisée. Les travaux d'élaboration d'un plan antisinistre pour ces systèmes seront achevés et un plan sera mis en place et testé dans la mesure du possible. Des études additionnelles concernant ces technologies et d'autres technologies connexes (imagerie, traitement des documents, multimédias) seront nécessaires pour maintenir notre avance dans le domaine de l'utilisation de systèmes automatisés en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de gestion du spectre.

Nous continuerons d'explorer l'utilisation d'outils graphiques, mais ceux-ci ne seront pas intégrés au Système de gestion du spectre (SGS) tant que les programmes actuels du SGS n'auront pas été convertis à l'architecture client/serveur. Nous poursuivrons les recherches sur l'utilisation de systèmes de raisonnement basé sur des cas comme système-expert conseil en matière de brouillage grâce à une contribution du Fonds de recherches sur l'intelligence artificielle d'ISTC.

Bureau d'homologation et services techniques (DEB) de l'avenue Clyde

Le Bureau d'homologation et services techniques (DEB) de l'avenue Clyde fournit à l'industrie des services d'essai, de vérification, de certification et d'étiquetage du matériel de télécommunications. Le Bureau fournit également un soutien technique à l'administration centrale et aux bureaux régionaux en ce qui a trait à l'élaboration de méthodes d'essai; à la rédaction et à la révision des procédures, des normes et des cahiers des charges; et aux enquêtes relatives aux problèmes de brouillage et aux plaintes de non-conformité. Il fournit également les services d'un centre d'étalons de références électriques, un service de réparation et d'étalonnage du matériel et des services d'aide aux bureaux régionaux en ce qui a trait aux mesures de surveillance du spectre. En outre, le Bureau administre et soutient l'exploitation des stations d'ionosondage du Ministère.

Les faits saillants des activités du Bureau au cours de l'exercice 1992-1993 sont exposés ci-dessous.

Le Bureau fournira aux fabricants, aux importateurs et aux distributeurs un service efficace et opportun de certification de conformité aux normes et procédures du Ministère en vertu du Programme de raccordement du matériel terminal et du Programme de certification du matériel radio. La certification est fondée sur les essais effectués par le laboratoire du Ministère ou par des installations d'essai technique privées. Le matériel radio, exploité en vertu d'une licence ou exempté de licence, doit être certifié.

Le Bureau fournit également un service d'essai du matériel radio aux clients qui désirent en obtenir l'homologation conformément aux normes et procédures du Ministère.

Le bureau compte délivrer 783 certificats visant du matériel radio et 1500 certificats visant du matériel terminal.

Les recettes prévues au cours de l'exercice 1992-1993 sont les suivantes :

RECETTES PRÉVUES AU COURS DE L'EXERCICE 1992-1993

PRT	1 800 000 \$
RADIO	300 000 \$
TOTAL	2 100 000 \$

Dans le cadre du **programme d'insensibilité au brouillage**, le bureau continuera de fournir un soutien technique à l'administration centrale en vue de l'élaboration de méthodes d'essai et de normes d'insensibilité ainsi que de l'essai du matériel radiosensible pour établir les caractéristiques d'insensibilité aux perturbations rayonnées et transmises par conduction.

En fonction de la disponibilité des ressources, le Bureau fournira un **soutien technique** à l'administration centrale à l'appui de l'élaboration de méthodes d'essai, des projets de radiodiffusion (p. ex. radiodiffusion audionumérique), des enquêtes sur le brouillage et de l'élaboration de normes et de cahiers des charges concernant le matériel radio et le matériel terminal.

Le Bureau administrera et appuiera l'exploitation des trois stations canadiennes d'ionosondage en vertu du **Programme ionosphérique**.

Le Bureau fournira des données ionosphériques au ministère de la Défense nationale, conformément au protocole d'entente conclu entre le MDC et le MDN, et à d'autres organismes (p. ex. le World Data Center de Boulder), conformément à des ententes internationales. À cette fin, il gèrera l'exploitation des stations de sondage ionosphérique de Churchill, de Resolute Bay et d'Ashton et que du centre de dépouillement des données de la DEB.

Les activités de la section chargée de l'étude de l'ionosphère font actuellement l'objet d'une évaluation pour rationaliser les pratiques opérationnelles établies, compte tenu des restrictions actuelles. Le Bureau examinera également de nouvelles méthodes de transmission des données aux clients, notamment la technologie BBS.

À l'appui des travaux de la DTT (Transfert de la technologie), le Bureau fournira, si possible, une aide technique aux entreprises canadiennes (p. ex. Spectrocan Engineering) qui exportent notre technologie. À la demande du directeur, Transfert et soutien de la technologie, nous offrons de façon courante des ateliers aux visiteurs.

Le Bureau maintient des étalons électriques secondaires et leur apporte les mises à jour nécessaires pour répondre aux exigences de précision des mesures des Cahiers des charges sur les normes radioélectriques (CNR).

Le Bureau assure l'étalonnage et la maintenance du matériel d'essai électronique spécialisé et des systèmes et dispositifs d'essai assisté par ordinateur de la DEB.

Un comité de la santé et de la sécurité au travail se réunit régulièrement au Bureau. Il comprend deux représentants des employés et deux représentants de la direction. Les normes et procédures de sécurité sont respectées et le Bureau satisfait à toutes les normes prescrites.

SIMDUT : Le Bureau continuera d'appliquer avec succès le « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail » et d'assurer la formation de tout le personnel, dans les deux langues officielles. Des centres de renseignements à jour sont établis pour tous les produits potentiellement dangereux utilisés au Bureau.

Le **déménagement de la DEB** a été retardé à l'automne 1993. La construction du nouvel immeuble doit débiter au printemps 1992. Le Bureau élaborera un plan de déménagement.

L'accent sera toujours mis sur la **communication** latérale et verticale à tous les échelons.

- Visite du DGEP à la DEB
- Politique de portes ouvertes du DGEP et du DEB, à tous les employés
- Séance d'information du SMARS à l'intention de tous les employés
- Distribution aux employés de la division, par réseau local, des comptes rendus des réunions de gestion internes et externes
- Formation des employés à des postes de remplacement pour répondre aux aspirations professionnelles des employés et assurer le maintien du service en cas d'absences.

Nous assurerons la gestion des **ressources financières et humaines** du Bureau pour assurer le respect des objectifs tout en favorisant la communication, le développement professionnel et l'atteinte des objectifs personnels.

Les employés se verront offrir les occasions de **formation** qu'ils ont précisées dans le plan annuel de formation ou qui pourraient se présenter au cours de l'année. L'objectif minimal du Secteur de trois jours de formation par personne sera respecté quand l'employé demande la formation.

OPÉRATIONS RÉGIONALES (DGRO)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

Après une année d'efforts concentrés sur une régionalisation accrue et une décentralisation des services de plus en plus actuelle, la DGRO entrevoit l'année qui s'annonce avec beaucoup d'optimisme face aux nombreux défis qui s'annoncent. Forte de l'expérience acquise au cours de l'année qui vient de s'achever, la direction générale compte s'employer à stabiliser les niveaux de services qu'elle offre aux régions.

Basée sur trois (3) valeurs sûres soit le "Partenariat", "Nos employé(e)s - notre force" et la "Communication efficace", la DGRO s'est donnée l'orientation stratégique suivante: "Par le biais du partenariat, accentuer et promouvoir le rôle de la DGRO en tant que plaque tournante entre les régions et les secteurs". Dans cette optique et en tenant compte de l'environnement FP 2000 et des politiques de décentralisation et de régionalisation accrues, les priorités suivantes ont été arrêtées :

1. Guichet unique et cohabitation;
2. Propriété intellectuelle;
3. Normes de services;
4. Relations fédérales-provinciales;
5. Budget d'exploitation unique (BEU);
6. Cadre d'information de gestion (CIG);
7. Formation;
8. Régionalisation;
9. Représentations équitables;
10. Processus de gestion.

Les renseignements qui suivent font état des détails relatifs aux principaux dossiers qui seront traités au cours de l'exercice 1992-1993.

Au niveau des Programmes régionaux sous la direction de Manon Pelletier, au cours de la dernière année, la Direction, programmes régionaux (DRGP) avait comme objectif premier de mettre en place des systèmes et procédures pour appuyer la régionalisation des programmes, en particulier ceux du Programme des initiatives culturelles (PIC), du Programme d'aide aux musées (PAM) et des affaires publiques. Ceci étant fait, la DRGP visera en 1992-1993 non seulement à améliorer les mécanismes établis, mais surtout à établir des partenariats tant avec les régions que les secteurs pour maximiser la participation de la direction et des régions au développement des programmes et des politiques du Ministère. De plus, en matière de relations fédérales-provinciales, elle concentrera ses efforts, en coopération avec les régions à présenter une vue d'ensemble des positions des différentes provinces quant aux dossiers prioritaires du Ministère ou du gouvernement du Canada.

De façon plus précise, la DRGP.

- continuera à coordonner la régionalisation des programmes du Ministère et dans ce contexte, établira des normes de services pour ces programmes et mettra sur pied un système d'information de gestion accessible à toutes les régions ainsi qu'à l'administration centrale;
- continuera à représenter les intérêts de la direction et des régions au sein de l'administration centrale et à appuyer les régions, principalement en ce qui a trait aux **négociations d'ententes de Coopération** en matière culturelle avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, et en matière de communications avec la Colombie Britannique;
- organisera des **sessions d'information** avec les secteurs afin de mieux connaître les activités prioritaires du Ministère et de sensibiliser les secteurs aux préoccupations régionales et vice-versa;
- planifiera et organisera la réunion **fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la culture** prévue pour le 9 juin et celle **des ministres** qui pourrait avoir lieu au mois de novembre. Il est peu probable qu'une telle rencontre ait lieu avec les ministres responsables des communications tant que le projet de loi sur les télécommunications ne sera pas adopté. En outre, nous continuerons à coordonner la participation du Ministère aux différents **comités consultatifs fédéraux-provinciaux en matière de communications et de culture** afin d'harmoniser nos politiques et d'examiner les questions d'intérêts communs et;
- continuera à gérer le **secrétariat régional** afin d'assurer un contrôle de la qualité et du suivi de la documentation acheminée à la DRGP. De plus, nous mettrons à jour le répertoire des programmes fédéraux-provinciaux ainsi que celui du Ministère. Pour ce qui est de ce dernier, nous explorerons la possibilité d'utiliser un système de distribution informatisé tel que le réseau "CHAT".

Afin de mieux rencontrer ses objectifs, la DRGP sera restructurée en quatre unités fonctionnelles soit communications, affaires culturelles, affaires publiques et secrétariat régional. De plus, afin que la DRGP établisse un partenariat avec les régions, nous avons affecté une personne à la région du Centre et au Secteur du Québec (SMAQ), à titre de projet pilote. Ce projet sera évalué après une période de six mois.

Quant à la Direction des politiques régionales et des programmes de gestion dirigée par Dave Thomas, le mandat de la Direction, politiques régionales et programmes de gestion (DRM) porte sur la gestion et le perfectionnement des ressources humaines, la planification et responsabilité des ressources. En 1992-1993, la DRM continuera à coordonner et à accroître sa participation: aux programmes de l'organisme central et des ressources humaines du Ministère; et aux exercices de planification et responsabilité.

La gestion et le perfectionnement efficaces des ressources humaines représentent un élément clé qui permettra aux régions de se conformer aux priorités ministérielles. Pour ce faire, la Direction aidera les régions à élaborer des plans d'action individuels destinés à atteindre les nouveaux objectifs d'équité en matière d'emploi du gouvernement. Ces plans d'action

démontreront clairement quels projets seront entrepris par les régions afin de sensibiliser davantage le personnel des régions et les collectivités environnantes aux objectifs du programme d'emploi : le recrutement, la promotion et le maintien du personnel féminin, les personnes handicapées, les autochtones et les minorités visibles.

La Direction veillera également à ce que toutes les régions appliquent de façon uniforme l'engagement du sous-ministre à l'égard d'une culture de formation permanente. Il est évident qu'elle devra s'assurer que les régions disposent des ressources nécessaires. La DRM reverra les dépenses de formation régionales par groupe d'employés afin de déterminer s'il y a trois jours de formation comme prévu. De plus, elle surveillera dans toutes les régions les appréciations du rendement et les rapports d'évaluation des employés afin que les évaluations soient faites rapidement et de façon continue.

La Direction continuera à maintenir la qualité du programme de formation et de recrutement des inspecteurs radio. Ce programme est offert de manière décentralisée, dans les régions, d'après les normes établies. À titre de projet majeur, il faudra terminer, au début de l'exercice, la révision des directives actuelles applicables au programme. De plus, la DRM continuera à jouer un rôle actif pour garantir le maintien des connaissances techniques et de base du personnel régional. Pour ce faire, elle préparera et dispensera, à l'intention du personnel régional, de nouveaux cours techniques.

La planification et la responsabilité constituent un autre élément clé de l'atteinte des priorités ministérielles. Dans le domaine de la planification, la DRM préparera un plan stratégique d'opérations régionales, plan qui décrira les facteurs environnementaux ayant des conséquences sur chaque région et inclura les stratégies à utiliser pour garantir la prestation et le développement satisfaisants des programmes. La Division préparera également la participation des opérations régionales au POP ministériel 1993-1998 et coordonnera la préparation des présentations au Conseil du Trésor pour demander des ressources ou des pouvoirs supplémentaires pour les régions afin de maintenir un point de contact central avec le Secteur de la gestion intégrée et garantir l'uniformité avec les présentations précédentes.

Pour ce qui est de l'obligation de rendre compte, la DRM préparera la participation des opérations régionales et de la gestion du spectre au rapport de gestion annuel du Ministère. De plus, elle participera à la révision du cadre du plan opérationnel du Ministère afin que, par la suite, la structure d'activité soit efficace et que les exigences de rendement connexes soient appropriées aux programmes du spectre et des opérations régionales.

La Division préparera la participation des opérations régionales et des directions du spectre au plan de dépenses ministérielles - partie III du Budget des dépenses 1993-1998. La participation de la DRM garantira l'uniformité de l'obligation de rendre compte des dépenses passées, actuelles et futures en matière de ressources par rapport aux résultats obtenus dans la planification des opérations régionales et de la gestion du spectre.

Elle préparera également la première édition d'un manuel de gestion des opérations régionales afin de regrouper en un seul document de références les priorités du gouvernement, l'obligation de rendre compte des programmes, les politiques et pratiques régionales, les normes de service.

De plus, la DRM reverra et participera à la révision de la réglementation du spectre et à l'élaboration de nouvelles normes. Elle coordonnera la révision des heures de bureau actuelles dans les régions afin de connaître les besoins et les conséquences des heures d'affaires prolongées en soirée et le samedi.

En ce qui a trait à la Direction de la planification et de l'informatique (DPI) dirigée par Simon Landry, il traitera entre autres, de dossiers d'envergure tels que :

"Budget de fonctionnement unique (BEU)" - dans le cadre de la décentralisation des responsabilités budgétaires reliées au Budget de fonctionnement unique (BEU), la DGRO assurera une transposition efficace des opérations en dispensant des sessions de formation et d'information nécessaires aux gestionnaires et aux secrétaires qui sont responsables du contrôle budgétaire de la direction générale et de chacune des directions et assurera le suivi.

Cadre d'information intégrée (CII) - la DGRO participera intensivement aux activités de ce dossier en en assurant la gestion.

Système PIC et PAM - un système d'information destiné à gérer les programmes ministériels et régionaux du PIC et du PAM sera mis en place et ce, en tenant compte du Cadre d'information intégrée (CII) qui sera mis en place.

Projet de migration du système CP-6 - la DGRO assurera la mise en oeuvre des activités qui découleront du plan d'abandon du CP-6.

Infrastructure des communications - projet piloté par la DGIM, la DGRO s'assurera de la participation active des régions et transmettra les renseignements pertinents et fera le suivi des suites à donner. De plus, elle procédera à une analyse exhaustive des besoins requis en fonction de l'infrastructure des communications qui sera mise en place et un plan quinquennal d'achat d'équipement informatique et électronique sera préparé.

AUTRES DOSSIERS :

Finances, administration et informatique :

La DPI assurera la liaison entre les régions et l'AC en ce qui a trait à toutes les autres questions relatives aux finances, à l'administration et à l'informatique. A ce titre, elle agira à titre de coordonnateur de secteur aux réunions ministérielles bi-mensuelles et participera à la réunion annuelle planifiée et assurera le suivi auprès des régions.

En plus des téléconférences périodiques regroupant les membres du Comité régional Finances et Administration (CRFA), du Comité directeur de la gestion de l'information régionale (CDGIR) et du Sous-comité des CS, une réunion annuelle regroupant les membres de chacun de ces comités a été planifiée à Ottawa. De plus, la DGRO assurera sa participation et celle des régions à la réunion ministérielle annuelle regroupant les responsables des Finances et de l'Administration des régions et de l'AC.

Soulignons qu'une évaluation de l'utilisation de l'équipement TEMPEST à la DGRO et dans les régions sera entreprise et les mesures qui s'imposent seront mises en place. On analysera les effets de l'utilisation du système FOREMOST à la DRGP et en région à titre de système de gestion d'enregistrement de la correspondance et les mesures qui s'imposent seront recommandées.

En dernier lieu mais sans en amoindrir leur importance, la DGRO se penchera sur les dossiers suivants :

"**Guichet unique et la cohabitation**" - une participation intensive aux Groupes de travail ministériel et interministériel dans le développement du plan d'action sera assurée par la détermination d'une stratégie d'intervention qui comprendra la sélection des activités et des sites ainsi que le calendrier des activités;

"**Propriété intellectuelle**" - la DGRO assurera une participation active des régions aux travaux du Groupe de travail ministériel et en assurera une coordination efficace;

"**Normes de services**" - la DGRO assurera la participation active des régions aux travaux du Groupe de travail qui élaborera un plan d'action au cours de l'été/automne 1992.

GESTION ET PLANIFICATION (DMG)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

La Direction générale de la gestion et de la planification (DMG) veille à la coordination du Secteur pour le Secteur de la recherche et du spectre. Elle est responsable de la planification et de la coordination des activités des ressources financières, administratives et humaines pour le Secteur et pour ce faire, elle offre des conseils et des services au sous-ministre adjoint, aux directeurs généraux et à leurs employés.

L'exercice 1992-1993 présentera de nombreux défis en raison du nouveau contexte opérationnel au sein du Ministère caractérisé par un budget de fonctionnement unique, un programme de gestion partagée, FP 2000, de même que diverses initiatives de débureaucratization. Les employés se réjouissent de ces changements et ils réalisent que l'appui qu'ils apporteront à ces initiatives auront des conséquences sur l'ensemble du Secteur.

Au cours du présent exercice, en plus de la coordination permanente des divers exercices habituels (plan opérationnel pluriannuel, plan opérationnel de l'année budgétaire, budget des dépenses principal, évaluations, attributions, etc.), la Direction générale aura d'autres projets/activités qu'il convient de noter :

Service à la clientèle

Voici l'énoncé de mission de la DMG : «Collaborer au service et à la promotion du SMARS et de l'ensemble du Ministère». La Direction générale continuera à convoquer deux fois l'an une réunion d'une journée à l'intention de tous ses employés afin d'examiner l'état des travaux dans les différentes initiatives de la gestion et s'assurer qu'elle continue à oeuvrer efficacement, en équipe, de manière à respecter les attentes du Secteur. Tous les employés de la Direction générale assisteront à un cours d'une durée de deux jours dont le contenu sera préparé à l'automne et qui les aidera à mieux servir la clientèle et à se tirer des situations difficiles. La DMG étudiera les moyens d'enquêter auprès des clients du Secteur afin de connaître leur niveau de satisfaction face aux services offerts et elle tentera d'apporter des solutions. Les employés sont très intéressés par le projet du service qualitatif et ils travailleront en étroite collaboration avec la DGCP et le SMAGI à préparer des normes de service internes.

Budget d'exploitation unique

La DMG continuera à mettre en application le projet pilote de budget de fonctionnement unique au sein du SMARS en participant à des réunions ministérielles deux fois par mois, en fournissant un apport et des critiques portant sur le développement des systèmes et des programmes de formation, en communiquant de manière efficace avec les coordonnateurs des directions générales du Secteur et en s'assurant que le personnel du SMAGI est en mesure de résoudre leurs problèmes. La DMG conseillera le SMA sur la mise en application des mesures

budgétaires annoncées en février et sur la réaffectation des fonds au cours de l'année, surtout au moment de la révision du septième mois.

Initiatives de débureaucratisation

La DMG continuera à mettre en oeuvre les recommandations formulées par les différents comités de débureaucratisation, dont un grand nombre découlait des processus déjà en place au sein de la Direction générale ou des suggestions formulées par ses employés qui ont participé à ces comités. On prévoit des changements dans les secteurs de la formation, des opérations du personnel, des déplacements, de la sous-traitance, de la sécurité et de la correspondance.

Amélioration des pratiques de gestion

Lorsque la DMG connaîtra les résultats de l'enquête auprès de tous les employés, elle étudiera les initiatives qu'elle pourrait entreprendre afin d'améliorer davantage les pratiques de gestion et aider à mettre au point des indicateurs utiles pour le Secteur. Elle continuera à coordonner les dîners mensuels du SMA avec les employés du Secteur afin de lui permettre d'être au courant des activités des directions générales. De plus, elle s'occupera de l'organisation de la conférence du Secteur d'une durée de deux jours à l'automne, conférence qui constitue un important lieu de partage de renseignements.

CRC

Bien que le CRC soit devenu un institut depuis le 1^{er} avril, la DMG continuera à offrir divers services afin que la transition s'effectue en douceur tant que les ententes ne seront pas finalisées avec la Section de la coordination du Secteur du CRC. Ces services incluent la dotation et la classification, de même que la coordination des demandes de l'ATIP et certains autres rapports. À cause du transfert des ressources de la Section de la planification et liaison de la DMG au CRC, la préparation de l'appendice des sciences du budget des dépenses pour 1993-1994 sera confiée au CRC, aidé de la DMG.

Conférences et déplacements internationaux

À cause des restrictions permanentes de voyage et d'assistance aux conférences, la DMG continuera à contrôler et coordonner les voyages internationaux et l'assistance aux conférences pour les employés du Secteur. Pour ce faire, elle soumettra des rapports mensuels au SMA pour qu'il les approuve.

Système d'information sur la formation

La DMG continuera à travailler avec la Direction générale des ressources humaines à la mise en oeuvre de la banque de données informatisée sur le système d'information sur la formation, qui est destinée à fournir des renseignements sur la formation et les évaluations de rendement

des employés. Afin de permettre aux employés d'avoir accès à leurs trois jours de formation comme le prévoit le Ministère, la DMG communiquera avec les directions générales du SMARS et la Direction générale des ressources humaines pour ce qui est des renseignements fournis, du contrôle de la qualité et des rapports, afin de s'assurer que les renseignements sur les droits à la formation et ceux sur la formation reçue correspondent et sont disponibles.

Bureautique

La DMG continuera à fournir divers services de bureautique à tout le Secteur, par exemple l'installation du réseau d'information des cadres supérieurs et la mise en application du SIC dans le Secteur. Parmi les importantes activités prévues pour 1992-1993, signalons la participation à l'infrastructure de communications et l'attribution de noms aux projets de protocole; de plus, elle veillera aux systèmes reliés au budget d'exploitation unique. On entreprendra au début de l'exercice 1992-1993 une enquête afin de savoir dans quelle mesure on utilise les systèmes de courrier électronique au sein du Secteur. On tentera d'accroître l'utilisation de l'automatisation afin d'améliorer et de hâter les transactions du personnel. La DMG étudiera diverses façons d'automatiser davantage le processus d'autorisation des voyages afin de diminuer la grande quantité de papier acheminée au bureau du SMA.

Équité en matière d'emploi

La DMG préparera un plan de travail d'équité en matière d'emploi pour le Secteur, plan qui sollicitera l'apport de chaque direction générale. Elle élaborera les moyens qui permettront de mettre en application comme il se doit les diverses initiatives destinées à fournir aux employés des groupes cibles des chances équitables de recrutement et de perfectionnement au sein du Secteur. On s'arrêtera entre autres à la catégorie ENG.

Dotation

Les agents de dotation continueront à s'occuper rapidement chaque mois des nombreuses mesures de dotation en personnel qu'ils reçoivent. On demandera aux DG de revoir les rapports mensuels et de transmettre leurs priorités aux gestionnaires de section. Lorsque le rapport sur la débureaucratiation du personnel et les résultats des enquêtes effectuées par la DGHR seront connus, nous tiendront des séances de "remue-ménages" afin de trouver des moyens de solutionner les problèmes de dotation.

Classification

En plus de fournir des services de classification permanents aux employés du Secteur, nous travaillerons avec la DPO à mettre en application de manière efficace le nouveau système et les nouvelles procédures de classification au sein du Secteur et inciterons les gestionnaires à recevoir de la formation. Nous créerons également un programme de sous-classement pour les postes ENG afin de mieux desservir les directions générales du Secteur. Nous étudierons les résultats de l'enquête de la DGHR sur la satisfaction des clients en ce qui a trait à la classification et nous apporterons les changements appropriés.

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLANIFICATION (DGCP)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

Introduction

L'établissement du Centre de recherches sur les communications comme un institut de recherches et la rationalisation des activités internationales du Ministère ont fait perdre à la Direction du développement et de la planification des communications la moitié de ses effectifs (maintenant 35 personnes) et ont grandement modifié ses responsabilités. Les coupures budgétaires et autres coupures ont grevé fortement les ressources de la Direction. Par conséquent, cette dernière a été réorganisée en deux divisions avec des obligations de rendre compte mieux définies et moins de priorités. Par contre, on prévoit un nouveau régime de gestion qui accordera une grande priorité à une structure hiérarchique uniforme, à des descriptions de fonctions générales, à des communications ouvertes au sein de la Direction générale et à la création d'équipes de projets spéciaux qui peuvent inclure des employés des deux divisions.

Les principales caractéristiques du nouveau régime de gestion sont décrites ci-dessous, de même que nos principaux objectifs pour l'exercice 1992-1993.

Objectifs de la gestion

Les diverses consultations effectuées auprès des employés au cours de la dernière année ont donné lieu à un consensus sur la nature du régime de gestion que nous désirons au sein de la Direction générale. Essentiellement, les gestionnaires se concentreront davantage sur la gestion des employés, le leadership et le partage des connaissances et des responsabilités avec les employés, nous permettant de mieux travailler en équipe.

Tous les membres de la DGCP s'engagent à travailler comme une seule et même équipe afin de mettre en place les structures et les processus qui feront de la Direction générale un service plus efficace pour nos clients, lui permettront d'obtenir la reconnaissance et le respect des autres et favoriseront l'épanouissement personnel et la satisfaction au travail pour tous et chacun.

Diverses étapes sont nécessaires à l'atteinte de cet objectif, entre autres, la définition de la mission de la Direction générale et la précision de la clientèle, des responsabilités et des objectifs. Pour ce faire, tous les employés auront un rôle à jouer afin de bien comprendre et de partager les mêmes objectifs, valeurs et priorités. Ce cadre de travail servira à approuver ou rejeter les nouvelles demandes de travail.

L'amélioration permanente des communications internes a également été identifiée comme une priorité de la gestion. Toutes les réunions des employés se voudront d'abord un dialogue, un apport de solutions aux problèmes et une participation au processus décisionnel. Les

renseignements recueillis ou créés par les équipes de projets de la Direction générale seront partagés avec les parties intéressées lors de colloques, grâce au courrier électronique et aux tableaux d'affichage, à l'amélioration du classement et la réorganisation de la bibliothèque. Il y aura des réunions périodiques avec les employés pour identifier les besoins de courrier électronique, d'ordinateurs, de logiciels et de matériel, et pour résoudre les problèmes.

Les gestionnaires devront rendre compte de l'utilisation optimale des ressources humaines de la Direction générale, des aptitudes et des capacités des employés pour un plus grand essor; ils délègueront les pouvoirs, les ressources et les obligations de rendre compte aux équipes de projets; ils impliqueront les employés dans le processus décisionnel et réagiront aux problèmes de gestion identifiés par les employés.

Le nouveau régime prévoit également que les capacités des employés correspondent davantage à la charge de travail, que des priorités précises sont établies lorsque la charge de travail devient trop grande et qu'on élimine même les tâches superflues ou de priorité moindre. Ce point revêt une importance particulière pour le personnel de soutien. On demandera à ce dernier et aux agents s'ils connaissent des moyens d'accroître l'efficacité.

Pour être efficace, l'approche d'équipes de projets nécessitera une collaboration et un travail d'équipe accrus entre les deux divisions, et la reconnaissance adéquate de la contribution des personnes au succès des activités auxquelles elles participent. Le moral sera également meilleur si la Direction générale est plus visible dans le Secteur et dans les activités du Ministère.

Les gestionnaires se sont également engagés à diminuer les délais de classification et de dotation, et à améliorer les chances de planification et de perfectionnement professionnels pour toute la Direction générale. Le directeur général a accepté d'accorder à chaque employé un minimum de cinq jours de formation ou de perfectionnement, de convoquer des réunions trimestrielles de tous les employés et de promouvoir la cohésion du groupe. Il y aura réunions hebdomadaires des directeurs et gestionnaires de projet afin de revoir l'avancement des projets, résoudre les problèmes et prendre des décisions conjointes au sujet des priorités.

En retour de ces engagements de la part de la gestion, les employés ont convenu de mener à bien les priorités de la Direction générale, de travailler en équipe et avec le personnel de soutien, de partager les renseignements avec leurs collègues, de rechercher l'excellence, d'accepter la responsabilité des pouvoirs qui leur sont délégués, de faire connaître leurs besoins de formation, de participer à la recherche de solutions et de contribuer à relever les défis auxquels font face la division, la Direction générale et le Secteur.

Priorités des programmes et des politiques

Voici nos principaux objectifs pour cette année :

Politique de recherche

- maintenir l'appui apporté à Vision 2000 afin de garantir le succès des nouveaux consortiums de projets de recherche

- finaliser le protocole d'entente avec le CRC, y compris terminer le cadre de l'obligation de rendre compte et la définition des priorités de recherche à plus long terme pour le MDC
- revoir le protocole d'entente actuel avec le CCRIT, y compris l'identification des besoins des clients, la définition des priorités de recherche du MDC et l'établissement d'un processus de gestion des rapports entre le MDC et le CCRIT
- mettre en oeuvre une politique de R&D pour les sociétés d'exploitation des télécommunications, politique basée sur un programme de consultations structuré
- mettre en oeuvre la politique ministérielle sur la propriété intellectuelle
- représenter les intérêts canadiens et ministériels auprès des comités politiques de S&T de l'OCDE, y compris une rencontre spéciale sur la technologie d'information qui aura lieu à Paris, en France.

Soutien industriel

- jouer un rôle d'agent pour faciliter les alliances de R&D entre les entreprises canadiennes, les organisations de recherche et, le cas échéant, le gouvernement
- encourager la mise en place de nouveaux services d'information électronique (soutien permanent au projet de commercialisation de transmission de données)
- planifier et mettre en oeuvre comme il se doit les projets de développement industriel spatial et la participation du MDC au plan spatial à long terme du CSA
- mettre en application un cadre de gestion national et des procédures de sélection pour les projets régionaux de développement en matière de communications.

Mesures environnementales

- entreprendre des projets de recherche destinés à identifier les conséquences sociales, organisationnelles et environnementales de l'introduction de nouvelles technologies de communications et d'information
- définir un plan quinquennal en vue d'évaluer les tendances technologiques, commerciales et industrielles qui répondent aux besoins de l'ensemble de la Direction générale
- planifier et mener à bien une évaluation environnementale qui permette d'identifier les objectifs de recherche pour le Ministère
- compiler et diffuser les statistiques sur l'industrie des communications

- réorganiser la bibliothèque de la Direction générale afin qu'elle réponde aux besoins de cette dernière et à ceux des autres utilisateurs
- identifier les abonnements qui permettront de répondre aux besoins de la Direction générale et arrêter une stratégie d'achat rentable.

Planification de la stratégie et des communications

- préparer et diffuser un plan stratégique quinquennal approuvé pour le Secteur
- préparer un plan de communications du Secteur pour répondre aux besoins identifiés et voir à sa mise en oeuvre appropriée
- effectuer une enquête auprès des lecteurs actuels et éventuels du bulletin du Secteur afin d'identifier les améliorations nécessaires.

Réponse aux besoins des utilisateurs

- procéder à un essai pilote d'une approche sectorielle en vue d'une collaboration entre les prestataires de services et les groupes d'utilisateurs afin d'accélérer la diffusion des technologies de pointe
- mettre en oeuvre avec succès les projets en vertu de la **Stratégie pour l'intégration des personnes handicapées** afin de mettre au point des services de communications pour ces dernières
- apporter un appui permanent au développement d'une écriture syllabique autochtone normalisée.

Division de la planification stratégique

La Division de la planification stratégique (DPP) contribue à la bonne gestion du Secteur de la recherche et du spectre grâce à l'élaboration de plans stratégiques et aux conseils appropriés offerts à la haute direction pour des questions urgentes et stratégiques.

Voici les principaux secteurs d'activité et les répercussions pour 1991-1992 :

Évaluation environnementale et analyse des besoins

La DPP identifie le genre d'applications en matière de télécommunications et d'informatique, répond à la croissance industrielle et économique canadienne et au développement de la société; elle analyse les tendances technologiques, l'évolution des marchés et la santé de l'industrie canadienne des communications sur l'ensemble des marchés; de plus, elle prépare et diffuse des statistiques sur la situation canadienne et la compare à celle de nos homologues internationaux. Ces activités répondent aux besoins stratégiques de planification et de communications du Secteur.

Voici les principales répercussions pour 1992-1993 :

- préparer et diffuser un manuel statistique sur l'industrie des communications et de l'information (en collaboration avec la DTP qui est responsable des statistiques en R&D)
- préparer un document de discussion sur les tendances dans le développement des réseaux de télécommunications et les services basés sur les réseaux
- planifier l'utilisation d'un fonds annuel de la DGCP pour l'évaluation environnementale afin de répondre aux besoins de la Direction générale
- planifier et mettre en oeuvre (en collaboration avec la DTP) des évaluations environnementales qui permettront au Ministère de préciser les orientations de recherche pour le CRC.

Analyse des impacts sociaux

La DPP identifie et évalue les conséquences politiques, économiques et sociales de l'introduction des nouvelles technologies de communications et d'information et les mesures internationales destinées à résoudre les problèmes de politiques publiques découlant de leur introduction; elle propose au gouvernement fédéral des mesures afin de mieux équilibrer les coûts et les avantages socio-économiques de la transition à une société d'information.

Voici les principales répercussions pour 1992-1993 :

- collaborer avec le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada afin de produire une déclaration de principe sur la vie privée
- préparer un document d'information sur les techniques d'imagerie numérique et leur authenticité
- collaborer avec le CCRIT au télétravail, en préparant un rapport d'enquête sur l'expérience avec des projets de télétravail à domicile bien établis dans d'autres juridictions
- préparer une révision des documents sur les conséquences des technologies d'information sur la structure et la nature du travail.

Planification stratégique du Secteur

La DPP identifie les points stratégiques auxquels fait face le Secteur, elle propose des stratégies pour résoudre les problèmes, élabore et dirige la mise en application d'un plan stratégique sectoriel, organise des séances de planification stratégique pour le Secteur de la recherche et du spectre.

Voici les principales répercussions pour 1992-1993 :

- élaborer un plan stratégique quinquennal pour le SMARS
- en collaboration avec la DMG, planifier et organiser la conférence annuelle du Secteur
- coordonner la participation du Secteur aux discours et aux exposés, aux rapports ministériels et aux présentations de l'organisme central.

Communications du Secteur

La DPP coordonne la participation du Secteur aux discours et aux présentations du ministre, du sous-ministre et du sous-ministre adjoint, de même que la participation du Secteur à la préparation des mémoires au Cabinet et des présentations du Conseil du Trésor. Elle planifie et coordonne les projets d'information du Secteur afin que les clients du MDC et le grand public connaissent bien les installations, les programmes et les projets du Secteur. De plus, la DPP élabore des systèmes de gestion de la bureautique et des ressources d'information pour la Direction générale; elle prépare et fait circuler des documents de communications internes qui intéressent le Secteur.

Voici les principales répercussions pour 1992-1993 :

- préparer, corriger et produire une brochure de gestion du spectre
- préparer et mettre en oeuvre le plan de communications du Secteur pour 1992-1993
- mettre en oeuvre et maintenir les systèmes de bureautique, y compris le réseau local et l'implication permanente dans le processus de planification et d'inventaire de la gestion des ressources d'information
- préparer et distribuer le bulletin d'information du Secteur.

Services de communications offerts aux groupes spéciaux

Cette activité est d'abord destinée à planifier et mettre en oeuvre des applications stratégiques qui permettent de répondre aux besoins de communications des personnes défavorisées, y compris les personnes handicapées ou âgées, les autochtones et les personnes isolées géographiquement.

On mettra également en oeuvre les applications informatiques qui permettront d'introduire de nouveaux services, de démontrer et de vérifier la faisabilité des nouveaux concepts et d'accorder la prééminence aux connaissances canadiennes. Au cours des dernières années, on a surtout insisté sur le développement d'applications qui favorisaient la croissance de l'industrie des services d'information électronique au Canada et on continuera de le faire.

Voici les principales répercussions pour 1992-1993 :

- aider à développer une écriture syllabique autochtone normalisée et à identifier ses applications

- aider à développer le système de vidéo descriptif qui permettra aux personnes souffrant d'un handicap visuel de regarder la télévision
- appuyer le projet des journaux pour les aveugles, projet qui permettra aux handicapés visuels d'avoir accès chaque jour au journal Globe and Mail
- aider à développer un centre de transit éloigné pour une maison «intelligente» destinée aux personnes grandement handicapées (projet Boden House)
- identifier et mettre en oeuvre les projets approuvés par le **Comité consultatif sur les communications pour les personnes handicapées** (en vertu de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées)
- administrer des projets reliés aux services d'information électronique, y compris mener à bien les projets de transmission de données actuellement en cours et continuer à collaborer avec le Groupe de travail interministériel chargé du soutien à l'industrie des banques de données
- s'impliquer de manière permanente dans les activités de télétravail à domicile dans le cadre d'autres activités du MDC dans ce domaine, mais en apportant une attention particulière au télétravail à domicile pour les personnes handicapées.

Division de la politique de la recherche et de la technologie

La Division de la politique de la recherche et de la technologie (DTP) nouvellement réorganisée s'attaquera surtout à la formulation d'une stratégie de recherche et de développement destinée à appuyer le mandat général du Ministère. Cette stratégie aura les objectifs suivants :

- reconnaître le rôle essentiel joué par les communications dans la prospérité de notre pays et l'identité nationale (en collaboration avec d'autres groupes du MDC)
- favoriser la diffusion de nouveaux services d'information et de communications pour le bénéfice culturel, économique et social de tous les Canadiens
- développer un cadre pour les PE du MDC, avec le CRC et le CCRIT
- s'impliquer davantage dans la R&D effectuée par les exploitants autorisés
- établir un programme d'action en vue d'une collaboration permanente avec Vision 2000 pour la promotion de la formation d'alliances stratégiques
- mettre au point une politique de propriété intellectuelle qui permettra de gérer, protéger et exploiter de manière efficace la recherche mise au point par le MDC, et ce pour le plus grand bien de notre pays
- faire valoir l'importance du Secteur des communications et coordonner les politiques et programmes au sein des secteurs public et privé (en collaboration avec d'autres groupes du MDC)

- faire jouer un rôle clé au MDC pour la collecte des renseignements et leur diffusion (en collaboration avec d'autres participants du MDC)

Cette stratégie se fondera sur :

- des consultations intensives avec nos partenaires des secteurs privé et public
- une révision détaillée des initiatives stratégiques mondiales
- la mise en oeuvre de certains projets d'évaluation environnementale
- l'élaboration de définitions, statistiques et tendances sectorielles et commerciales généralement acceptées

La stratégie de R&D permettra de situer le Canada pour la prochaine décennie et d'obtenir l'approbation et l'acceptation de ceux qui jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs qui seront établis dans le cadre de la stratégie. Il convient également de remarquer que la stratégie tiendra compte du marché, c'est-à-dire qu'elle découlera des besoins des utilisateurs commerciaux et des autres utilisateurs canadiens en matière de produits et services nouveaux et concurrentiels.

Afin d'y parvenir, la DTP s'impliquera également dans diverses activités permanentes :

- appuyer la participation du MDC dans les initiatives du CCNST pour la prospérité et participer aux sous-comités du comité de gestion de S&T du MDC
- représenter les points de vue du MDC dans les divers comités d'ISTC, y compris le Comité interministériel de révision des programmes (pour les programmes MSDP et STP) et les tables rondes sur la technologie d'information (en collaboration avec la DPP)
- administrer les programmes et projets de communications spatiales du MDC, y compris le programme de développement de l'industrie spatiale dont le principal objectif pour 1992-1993 est l'appui apporté à la définition et à la conception de la nouvelle génération de satellites de communications (Satcom)
- lancer des projets de développement économique et d'appui politique (en collaboration avec l'Agence spatiale canadienne, Télésat et d'autres représentants de l'industrie spatiale), y compris l'appui au développement du plan spatial à long terme.

Les objectifs de la gestion reliés aux communications internes, à la constitution d'équipes, à l'attribution des pouvoirs et au perfectionnement des gens sont essentiels à notre succès tout au long de cette entreprise.

GESTION DE L'INFORMATIQUE / RÉSEAU D'INFORMATION DES CADRES
SUPÉRIEURS (DGIM/MSEN)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

DGIM

La DGIM fournit au Ministère des services essentiels de traitement de l'information et joue un rôle de premier plan dans sept des quatorze projets stratégiques présentés dans le Plan de gestion de l'information stratégique de 1990.

En 1992-1993, la DGIM continuera à offrir des services essentiels de traitement de l'information et à aider les principaux systèmes de l'entreprise. Grâce à une collaboration stratégique avec les autres directions générales, elle jouera un rôle de premier plan dans plusieurs projets majeurs (budget de fonctionnement unique, infrastructure de communications et extraction de l'information). Il n'existe toujours pas de jalons précis pour certaines initiatives car les projets ne seront entrepris que lorsque les fonds seront disponibles. Il n'y a aucune flexibilité pour les nouvelles initiatives. Le plan révisé de gestion stratégique de l'informatique demeurera en attente jusqu'au prochain exercice, tant qu'il n'y aura pas de fonds disponibles.

Services essentiels

Les services essentiels sont le traitement de l'information (SECA, SVC, CP-6), la gestion du réseau des communications et le soutien des applications de production (télésubmission des travaux). Les indicateurs clés dans ce domaine sont la disponibilité des systèmes et du réseau. Pour 1992-1993, la disponibilité des systèmes sera maintenue à 98 % (à l'exception du CP-6 à 95 %) et la disponibilité du réseau sera mesurée à 99 %.

Stratégies/projets de la DGIM

La DGIM veut que chaque employé du Ministère ait accès aux renseignements dont il a besoin, peu importe où il est dans le Ministère. Voici les éléments de la stratégie qui permettront d'y parvenir et les projets à entreprendre cette année.

1. *Offre de services de communications rentables afin de faciliter le partage des renseignements avec les autres, tant au sein du Ministère et qu'à l'extérieur.*

En premier lieu, il faudra terminer la révision de l'infrastructure des communications et la planification de l'architecture générale des communications. On espère que le courrier électronique intégré sera disponible le 31 mars 1993 (tout dépendra de la disponibilité des ressources).

2. *Offre d'une variété de services de gestion et d'administration qui permettent aux employés de s'acquitter de leurs responsabilités conformément au budget de fonctionnement unique et à FP 2000. Pour ce faire, la DGIM se concentrera sur deux projets :*

- Système intégré de gestion financière

Il faudra d'abord terminer et appuyer de manière permanente les applications du budget de fonctionnement unique, élaborer et mettre en marche la fonction de gestion financière à la GCR, mettre en oeuvre et perfectionner un système bilingue de planification et de prévisions salariales (SPM) au niveau des DG.

- Système intégré de ressources humaines

Les principales initiatives dans ce domaine seront l'élaboration et la mise en oeuvre d'améliorations aux systèmes de rémunération et avantages sociaux, de classification et de dotation. S'il y a des fonds, on commencera à préparer un système de postes détaillé et la pleine intégration du système de rémunération et avantages sociaux avec le système de classification et de dotation.

3. *Système d'extraction des renseignements qui rendrait efficaces et efficientes les activités ministérielles.*

La DGIM jouera un rôle de premier plan dans ces deux initiatives : d'abord, elle sera à l'avant-plan en ce qui a trait aux besoins spéciaux reliés aux notes d'information et aux instructions dans la DGCP; ensuite, elle procédera à un relevé des renseignements (en collaboration avec la DGAT et la DGCP) pour répondre aux besoins de la MGIH et produire un rapport sur la gestion des renseignements au sein de la DGCP. Pour ce faire, on aura recours entre autres à des formulaires électroniques, à des outils de gestion des dossiers électroniques et d'extraction des renseignements pour rechercher les données non structurées.

4. *Évolution des applications du CP-6.*

Le Conseil du Trésor a approuvé 4,2 millions de dollars pour ce projet en 1992-1993. En collaboration avec les clients, on préparera un plan de mise en oeuvre pour les applications d'allègement de la charge du CP-6. Des solutions pour les applications de recherche spécialisées seront identifiées et les achats nécessaires seront effectués. L'évolution des applications du CP-6 devrait débuter au troisième trimestre. Le CP-6 devrait prendre fin le 31 mars 1993.

5. *Amélioration des services aux employés à l'aide de l'informatique.*

En 1992-1993, on insistera sur l'élaboration d'un meilleur profil pour les services à la clientèle dans la Direction générale. La DGIM gèrera également les ressources "CS" du SMARS au nom de la DMG. En collaboration avec la clientèle, la DGIM tentera de trouver des approches plus rentables pour la maintenance des outils de travail informatiques.

6. *Approche ministérielle pour la mise en oeuvre des normes internationales et celles du Conseil du Trésor.*

La participation au sous-comité CS du CGDIR et aux autres comités ministériels afin de fournir des conseils et des connaissances techniques en vue de la préparation d'un réseau et de normes d'outils de travail deviendra une tâche permanente de la DGIM. On recherchera un consensus qui facilitera l'échange de renseignements au sein du Ministère.

Réseau d'information des cadres supérieurs

Le réseau d'information des cadres supérieurs fournit des communications interministérielles qui facilitent l'échange de renseignements aux niveaux supérieurs, dans tout le gouvernement. Le RICS constitue un projet de temporisation dont le mandat actuel prendra fin le 31 mars 1993.

Les principaux objectifs du réseau pour cette année sont le parachèvement de l'étape II (gamme plus étendue de services au niveau DG), l'accélération des aspects de la base des clients de l'étape III (accès aux directeurs), intégration du RICS avec les systèmes de courrier électronique internes, l'amélioration de la technologie pour accéder aux services d'information, la planification du contenu de l'étape III, l'introduction de nouveaux services et l'approbation des ressources au-delà du 31 mars 1993 par le Conseil du Trésor.

Objectifs de la gestion pour 1992-1993

- Passage à une approche d'équipes de projet afin de mettre en valeur la capacité de la Direction générale à planifier et mettre en oeuvre les applications majeures
- mise en valeur de la fonction des services à la clientèle à la DGIM
- reclassification du directeur du RICS afin de refléter de nouvelles responsabilités
- solutions aux préoccupations soulevées par les employés au sujet des rôles des autres centres d'activités d'information au Ministère et à la création de l'Institut de recherche.

Les changements qui s'imposent

- Réunions de tout le personnel afin de partager l'information, de discuter des préoccupations et de résoudre les problèmes qui existent à l'intérieur de la Direction générale
- Réunions hebdomadaires du personnel avec des rapports directs afin d'améliorer les communications internes
- Participation directe des CS-04 et AS-05 à la définition du processus de la Direction générale.

RÈGLEMENTATION DES RADIOCOMMUNICATIONS (DGRR)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92-93)

Points saillants du plan de travail

La Direction entreprend la troisième année d'un programme de réforme du Règlement sur la radio au Canada et on prévoit achever une première version du nouveau Règlement sur la radio cette année. Le travail permanent de révision du Règlement existant va aussi devoir se poursuivre conformément aux besoins. À cet égard, la Direction va continuer de coordonner l'apport du Ministère aux Projets de réglementation fédérale de 1992 (PRF) et mener à terme les initiatives au sujet desquelles la DGRR a établi qu'il fallait prendre des mesures.

Planification d'urgence - Des efforts seront faits pour mettre au point le plan d'urgence en cas de tremblement de terre. À cette fin, la Direction va travailler avec les régions du Pacifique et du Centre et s'assurer que les plans d'urgence des régions et de l'Administration centrale sont bien coordonnés et qu'ils sont réalistes. Un exercice d'application de ces plans est prévu.

Politique de réglementation - Pour la présente année financière, les initiatives comprendront l'achèvement de l'étude de faisabilité d'un organisme de service spécial pour la gestion du spectre, l'étude des réalisations internationales en matière de gestion du spectre et l'examen de ses retombées pour le Canada, la contribution au document sur les questions de gestion du spectre qu'ont établies les directions en 1991-1992, la mise en oeuvre des mesures convenues dans le cadre de l'évaluation de Programme de gestion du spectre et la rédaction d'un rapport sur les mécanismes de délivrance de licences concurrentielles.

Dans le domaine des services spatiaux, de grandes initiatives s'imposent. Ainsi, il faudra : préparer des documents à jour et simplifiés qui traiteront de la présentation des demandes de licence relatives à des réseaux à satellite, de leur coordination et de leur notification; simplifier le processus de délivrance de licence aux stations terriennes mobiles et aux terminaux TTPO (terminaux à très petite ouverture d'antenne); étendre l'automatisation du traitement des demandes de coordination des réseaux à satellite et des stations terriennes nationales et internationales (75 000 assignations de fréquences ont fait l'objet d'une coordination durant l'exercice 1991-1992); et poursuivre les efforts pour mener avec succès des consultations de coordination internationale des réseaux à satellite du Canada. Plus particulièrement, les consultations du Canada pour coordonner l'utilisation de la bande L ont été très laborieuses principalement parce que les besoins de fréquences nationales sont en conflit avec ceux d'INMARSAT et de la Russie et parce que celle-ci cherche à étendre et à maintenir des réseaux assurant une couverture mondiale dans la même bande. À cet égard, la rencontre quadripartite qui a eu lieu à Ottawa en 1991 a facilité un échange d'opinions et des progrès sur l'adoption de l'approche structurée que le Canada a proposée afin de résoudre le problème du partage du spectre. Même si elles concernent avant tout des intérêts régionaux, les consultations du Canada sur la coordination de la bande C et de la bande Ku demandent doigté et délicatesse afin de protéger l'accord tripartite entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, mais aussi

fréquences et d'orbites lorsque le besoin s'en fera sentir.

Enfin, il faudra absolument examiner les décisions de la CAMR-92 et en évaluer les répercussions sur nos pratiques opérationnelles afin d'élaborer des schèmes pour assurer, au besoin, la transition ordonnée et le maintien d'exploitations sans brouillage pour tous les utilisateurs du spectre au Canada.

Avec l'aide des régions, nous continuerons de revoir le barème des droits de licence pour le simplifier et pour alléger le processus de délivrance de licence. La délivrance de licences collectives, la délivrance de licences fondée sur l'attribution dynamique des fréquences et la délivrance de licences non récurrentes comptent parmi les initiatives qui seront prises au cours du nouvel exercice. Les processus de délivrance de licence qui ont cours pour les services spatial et fixe actuels seront eux aussi simplifiés car ils sont complexes et fastidieux tant pour la clientèle que pour le Ministère. La Direction va également examiner d'autres moyens de traiter les paiements des droits de licence tels les virements électroniques et le paiement des droits dans les banques à charte.

L'adoption de la Loi sur les contraventions et l'initiative du Ministère en matière de délégation vont établir des procédures opérationnelles montrant clairement la latitude et les pouvoirs sur lesquels les inspecteurs radio pourront compter pour s'acquitter de leurs responsabilités de gestion du spectre. Par ailleurs, la possibilité que l'État soit tenu responsable eu égard aux activités de délivrance de licence, d'application de la loi et d'inspection sera examinée et les documents de politique et de procédures opérationnelles pertinents seront publiés.

Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) - On continuera de tenir compte du PEEE dans les activités de gestion du spectre conformément à la législation habilitante. Les documents publics et les documents internes qui contiennent de l'information sur les politiques et les procédures seront publiés pour que le public canadien et les employés du MDC puissent percevoir vraiment l'étendue et le fonctionnement des processus d'évaluation environnementale.

La Direction va mettre en oeuvre un système électronique intégral d'auteurs, de recherche documentaire et de distribution de documents relatif aux publications sur la gestion du spectre pour que les clients de la DGRR aient instantanément accès à ces ouvrages. Une initiative connexe consistera à établir un service de consultation payante relativement à certaines publications sur des traités auxquelles le public n'avait pas accès jusqu'ici.

Reconnaissant que les employés de la Direction constituent sa force, la DGRR fera des efforts pour continuer de trouver des défis à leur intention et pour faire état de leurs réalisations.

RECHERCHE SUR L'INTERCONNEXION DES SYSTÈMES (DSI)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

Vue d'ensemble

Durant l'exercice 1992-1993, la DSI concentrera ses efforts dans les quatre grands domaines suivants : fonctionnement du Bureau des programmes de normalisation (BPN), recherche poussée sur l'interconnexion des systèmes ouverts et les applications associées, participation au processus de normalisation internationale et recherche dans le cadre du Programme d'infrastructure technologique de la Défense nationale. Le BPN va continuer d'assumer des fonctions de coordonnateur, d'informateur et de conseiller en matière de normalisation auprès du Ministère. En juin 1992, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, le BPN va présenter une série de colloques régionaux sur les normes de la technologie de l'information et des télécommunications. Ces travaux devraient conduire à l'adoption d'un plan d'action canadien sur les questions stratégiques en matière de normalisation de la technologie de l'information et des télécommunications.

La participation de la DSI au processus de normalisation s'appuiera sur les activités réalisées dans les laboratoires internes de la Direction et sur des travaux faits à contrat.

Sur le plan technique, la DSI va entreprendre des travaux pour faire progresser la normalisation des communications multimédias, des communications hypermédias, du RNIS et de l'EDI (échange électronique ou informatisé de données) du point de vue des applications canadiennes, elle va élaborer de nouveaux instruments et méthodes de vérification de la conformité qui serviront dans les laboratoires d'essai canadiens et elle exécutera des travaux d'essai et de mise en oeuvre de caractéristiques de sécurité OSI (interconnexion des systèmes ouverts) pour répondre aux exigences de la Défense nationale. Enfin, elle va aider le Groupe d'intérêt canadien sur l'interconnexion des systèmes ouverts et le Conseil canadien des normes à préparer des critères d'approbation des laboratoires et à négocier la reconnaissance mutuelle des résultats d'essai avec les États-Unis et l'Europe.

Objectifs du programme de la DSI

Durant l'exercice 1992-1993, le programme de la DSI visera les quatre grands objectifs indiqués ci-après.

- 1) Bureau des programmes de normalisation (BPN) - S'occuper de l'analyse, de la coordination et des recommandations concernant les activités de normalisation du MDC, de la diffusion de renseignements sur les normes et de l'appui aux normes gouvernementales, nationales et internationales.

- 2) **Interconnexion des systèmes** - Suite des travaux de normalisation et de recherche sur les protocoles de communication, les méthodes et les instruments de vérification de la conformité, les techniques et les instruments de description formelle ainsi que sur la mise en oeuvre de protocoles.
- 3) **Applications de systèmes ouverts** - Effectuer des travaux sur l'architecture et l'échange de documents de bureau, le transfert électronique de données à usage commercial et l'adoption de normes sur les communications multimédias et hypermédias du RNIS.
- 4) **Programme d'infrastructure technologique de la Défense nationale** - Étudier les besoins de l'armée en matière d'architecture OSI, intégrer des caractéristiques de sécurité dans les OSI, effectuer des vérifications de conformité des protocoles de communication protégés et mettre en oeuvre les exigences de protocole spéciaux tels les protocoles d'ordinateur central mobile ou d'ordinateurs centraux à emplacements multiples.

Principaux résultats escomptés

Voici les réalisations escomptées au cours de l'exercice 1992-1993.

- 1) Tenue des colloques régionaux sur les **Normes de technologie de l'information et des télécommunications**. Les participants, qui seront des cadres supérieurs des secteurs public et privé canadiens, devraient contribuer à la préparation de stratégies nationales canadiennes en matière de normalisation de la technologie de l'information et des télécommunications.
- 2) Partant des conclusions de ces séances, le BPN établira des plans de suivi qui seront présentés au Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT).
- 3) Le **BPN s'efforcera d'atteindre** une intégration accrue des travaux de la DSI aux travaux de normalisation réalisés à l'intérieur comme à l'extérieur du Ministère, comptant pour ce faire sur l'assistance de ses groupes de concertation sur l'échange de données informatisé (EDI), le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT), les systèmes de bureautique, l'approbation des laboratoires, les essais et l'homologation ainsi que la numérotation.
- 4) La DSI aidera le CIGOS et le Conseil canadien des normes (CCN) à poursuivre les travaux d'adoption de critères d'approbation de laboratoires canadiens qui seront chargés d'examiner le secteur de la technologie de l'information et des télécommunications en vue d'atteindre la reconnaissance mutuelle des centres d'essai canadiens, européens et américains. L'harmonisation de ces critères jouera un rôle déterminant dans la reconnaissance internationale des résultats d'essai obtenus par le centre d'essai canadien qui a été établi par Hewlett-Packard/IDACOM à Montréal et qui doit devenir opérationnel au cours du deuxième trimestre de 1992.

- 5) La DSI0 va exécuter un programme de travaux techniques avec l'appui des laboratoires internes afin d'élaborer un certain nombre de logiciels complémentaires faisant appel à des techniques graphiques de pointe devant servir dans l'établissement semi-automatique officielle des caractéristiques techniques et la mise à l'épreuve des protocoles de communication. L'utilisation de méthodes d'essai plus efficaces et plus précises rehausserait la compétitivité des centres d'essai canadiens comme celui établi par HP/IDACOM à Montréal.
- 6) Afin d'appuyer le **Programme d'infrastructure technologique de la Défense nationale**, la DSI fera une étude pour déterminer si le modèle OSI et ses normes d'appui répondent aux besoins militaires tactiques et elle réalisera des essais en laboratoire des éléments OSI pour voir s'ils sont adaptés à certaines fonctions militaires données.
- 7) Le personnel de la DSI va continuer d'assurer la présidence des comités de normalisation nationaux et internationaux suivants :
 - Commission d'études nationale VII du CCITT;
 - Commission d'études nationale X du CCITT;
 - SC18 du CTM, ISO/CEI;
 - Groupe de travail mixte sur la conformité;
 - Groupe de travail sur les techniques de description formelle;
 - Comité technique de la CSA chargé des interfaces terminal-réseau

La DSI va également continuer à être membre votant, au nom du Ministère, des comités suivants :

- Comité des données bibliographiques de la CSA;
- Comité directeur sur les télécommunications de la CSA;
- Comité des systèmes d'information documentaire et des systèmes de bureautique de la CSA;
- Comité des systèmes ouverts de la CSA;
- Comité directeur des systèmes de télécommunications et d'information de la CSA;
- Comité des jeux de caractères et du codage de l'information de la CSA;
- Comité des normes sur les communications multimédias et hypermédias de la CSA.

Problèmes escomptés

Le problème fondamental de la DSI continue d'être la pénurie des ressources humaines (A-P). Même si certaines tâches sont exécutées à contrat, cette façon de procéder est fastidieuse et inefficace et ne permet pas la continuité des projets. La Direction a besoin de quatre A-P de plus, soit deux pour les ressources manquantes et deux pour assurer sur place l'exécution du programme du BPN.

RÉGLEMENTATION DE LA RADIODIFFUSION (DGBR)

SOMMAIRE EXÉCUTIF (POAB 92/93)

Vue d'ensemble

Au cours de l'exercice 1992-1993, la Direction va passer de l'étape de la conception à celle du montage. En effet, jusqu'à maintenant, elle cherchait à faire prendre conscience aux milieux des radiodiffuseurs nationaux et internationaux des progrès rapides des nouvelles technologies comme la Radiodiffusion sonore numérique (RSN) et la Télévision à haute définition (TVHD) et ses efforts portaient sur la préparation conceptuelle. Dorénavant, elle va se concentrer sur la planification de la mise en oeuvre de ces nouveaux supports dont l'avènement promet d'être dramatique et captivant.

Il faudra être très actif sur la scène internationale pour promouvoir une similitude technique mondiale entre les nouveaux systèmes et normes de radiodiffusion, ainsi que pour satisfaire aux nouveaux besoins de déplacements qui découlent des nouvelles méthodes de fonctionnement du CCIR.

Pendant ce temps, la Direction va, évidemment, poursuivre ses travaux de réglementation technique des secteurs actuels de la radiodiffusion AM, FM, télévisuelle et par câble.

Nouvelles technologies

Après avoir réussi un coup de maître en obtenant de la CAMR-92 une attribution internationale pour la RSN dans la bande L grâce à l'habileté de la délégation canadienne formée d'employés de la radiodiffusion (la DBC-E, dirigée par R. Zeitoun), la DGBR va maintenant s'efforcer, avec le concours du milieu canadien de la radiodiffusion, de faciliter l'implantation rapide de cette technologie qui est caractérisée par une qualité sonore inouïe. Sur le plan national, elle va, en collaboration avec l'industrie privée, réaliser d'autres essais sur le terrain et mettre en service au moins une station pilote. La Direction va planifier un allotissement pour faciliter le passage en douceur de la radiodiffusion AM et FM à la radiodiffusion numérique. Sur le plan international, les employés vont unir leurs efforts à ceux des autres pays engagés dans la mise en oeuvre de la RSN dans la bande L pour inciter et aider les pays d'Europe et les Amériques à réaliser l'expansion mondiale de la bande L.

La planification de l'allotissement qui servira à la mise en oeuvre de la TVHD, en plus de la télévision actuelle dans la bande UHF, est aussi à l'ordre du jour de la Direction, qui aura à ce sujet des consultations avec la FCC pour assurer la coordination le long de la frontière canado-américaine.

Activités internationales

La Direction va poursuivre d'intenses activités internationales au cours du nouvel exercice. Comme on l'a indiqué précédemment, il faudra négocier habilement avec les autres pays pour promouvoir la mise en oeuvre de la RSN à l'échelle internationale:

Des négociations seront menées avec les États-Unis afin de conclure des ententes sur les plans d'allotissement et de partage du spectre pour la prestation de la TVHD dans les régions frontalières du Canada et des États-Unis, ainsi que pour assurer la coordination des stations FM/NAVCOM afin d'y garantir la sécurité de la navigation aérienne. Des discussions visant à faciliter l'implantation de la RSN au Canada sans que cela ne porte atteinte aux intérêts américains sont également prévues.

La Direction devra accroître ses activités au sein de la CITELE à un moment où celle-ci déploie des efforts pour se restructurer et se donner un nouvel essor. À titre de président du PTC II de la CITELE (radiodiffusion), qui est chargé de promouvoir la radiodiffusion dans les Amériques, la DGBR sera appelée à jouer un rôle personnel déterminant.

Il faudra que la DGBR maintienne sa participation aux travaux du CCIR (UIT) et qu'elle y mette encore plus d'ardeur étant donné que le nouveau mode de fonctionnement du CCIR rendra la tâche plus exigeante.

Informatique

Les fonctions d'analyse de l'homologation qui sont actuellement assurées sur l'ordinateur CP-6 du CRC seront prises en charge par les installations internes de la Direction durant l'année et un terme sera mis à l'exploitation de CP-6. En outre, on apportera des améliorations aux installations internes actuelles pour qu'il soit possible d'y passer un logiciel complexe élaboré expressément pour exécuter les fonctions de planification et d'analyse associées à la RSN, à la TVHD et aux stations FM/NAVCOM.

L'informatique est la pierre angulaire de la Direction et l'obtention de ressources matérielles, logicielles et de maintenance d'un élément aussi important est une question fort préoccupante.

Délivrance de certificats d'homologation aux exploitations AM, FM, de télévision et de câblodistribution

Les activités de délivrance de certificats d'homologation se maintiendront à un niveau constant et elles se feront même de plus en plus complexes compte tenu de l'encombrement du spectre. Limiter et éliminer les exploitations illégales devraient être des activités opérationnelles importantes durant tout l'exercice 1992-1993.

Liaison avec les régions

Par suite de la réalisation et de l'approbation du rapport de régionalisation des activités de radiodiffusion dont la valeur a été reconnue par tous, la Direction devra accroître ses activités de liaison, de formation et de documentation relativement aux nouvelles procédures opérationnelles afin de promouvoir la cohérence des opérations de radiodiffusion à l'échelle du pays.

Conclusion

La DGBR est heureuse d'envisager une année d'activités intéressantes, fébriles et très gratifiantes. La DGBR joue un rôle déterminant dans l'avènement des nouvelles technologies qui vont révolutionner la radiodiffusion. Elle émet le souhait de poursuivre ses activités avec le succès que sa compétence et sa crédibilité lui ont valu jusqu'à maintenant.